

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2016

Convocation : le 22 Janvier 2016

Présents : Mesdames BARBAZANGES, CORBIN, LE MOULT, BERGERON et RISCH
Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, VALLON, LADREYT et HURLIN

Excusés : Mesdames PLAGNAT et VASSEL
Monsieur GUERIN



web

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 18 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie LE MOULT

Cécile VASSEL a donné procuration à Denis DUPIN

Eric GUERIN a donné procuration à Gilbert DEJOURS

- **Délibération n° 1 / 2016 : désaffectation du temple :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux édifices cultuels au moment de l'entrée en vigueur de la loi du 9 décembre 1905 à savoir l'affectation d'un bâtiment au culte est perpétuelle tant que la désaffectation n'a pas été prononcée.

Pour faire suite à la demande de désaffectation en date du 17 décembre 2015 de Madame la Présidente de l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie du plateau d'Alboussière, et afin de permettre au conseil régional protestant de statuer, le Conseil Municipal de CHAMPIS décide de procéder à la désaffectation du temple de CHAMPIS figurant sur la matrice cadastrale N°AV 166 d'une contenance de 219 m². Sauf cas de force majeure, l'exercice du culte sera encore autorisé pendant l'année 2016.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Champis

Approuvent à l'unanimité la désaffectation du temple

Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR : 14 dont 2 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Délibération N° 2 / 2016 dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :**

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis.

Le trésorier sollicite une délibération définissant les dépenses à imputer au compte 6232 et les frais de repas liés à ces événements.

Il convient donc d'autoriser le Maire à imputer les dépenses afférentes au compte 6232, aux événements tels que :

- Cérémonies commémoratives
- Fêtes nationales et locales
- Inaugurations
- Vœux à la population
- Accueil de personnalités
- Réunions de chantiers

Les dépenses sont définies comme suit :

- ✓ Bouquets de fleurs et gerbes
- ✓ Médailles, coupes, trophées
- ✓ Lots, cadeaux
- ✓ Frais de repas
- ✓ Frais de spectacles, frais d'animation
- ✓ Cadeaux des enfants du personnel communal pour Noël
- ✓ Chèques cadeaux

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Champis

Approuvent à l'unanimité la liste ci-dessus des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

POUR : 14 dont 2 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Lotissement / locations :**

o ***travaux en cours :***

Le planning des travaux est globalement respecté. Les aménagements extérieurs (implantation des boîtes aux lettres, plantations.....) seront réalisés dans les prochaines semaines.

Un test d'étanchéité à l'air des villas va être réalisé le 8 février.

Réception des travaux programmée pour le 15 février 2016.

Compte tenu de l'avancée des travaux, les villas devraient être proposées à la location à compter du 1^{er} avril 2016.

o ***Location / publics visés :***

A ce jour 3 ménages ont déposé un dossier de candidature en mairie.

Pour élargir l'offre, l'appel à candidatures est prolongé jusqu'au 11 février 2016.

Les candidatures sont à adresser à la mairie de CHAMPIS avant le 11 février 2016, accompagnées de l'avis d'imposition (ou de non imposition) de l'année 2014.

- **Désignation d'un correspondant « Ambroisie » communal :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Agence régionale de santé demande aux communes de désigner un référent « lutte contre l'ambroisie ».

Après échange, le Conseil Municipal propose Monsieur Alain LADREYT qui l'accepte comme référent « Ambroisie » communal.

- **Orientations budgétaires 2016 / réunion commission des finances :**

Au terme des premiers échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition communaux. La commission des finances composée de Gilbert DEJOURS, Alain LADREYT, Guénohé VALLON, Sylvain HURLIN et de Françoise BARBAZANGES se réunira en mairie de Champis le mercredi 24 février 2016 à 18 h 30 pour préparer le budget qui sera voté à la séance du conseil municipal de Mars.

- **Voirie : élagage :**

Les agents de la Communauté de communes interviennent actuellement pour effectuer l'élagage sur plusieurs voies communales (Antoulin, la Trémoulat, le Chapelas).

- **Chemins ruraux :**

Après plusieurs mois de travaux, Daniel MARGIRIER, Alain LADREYT et Solange BERGERON achèvent le recensement des chemins ruraux en rapprochant la cartographie et la réalité du terrain. Une carte des chemins ruraux a été présentée à l'équipe municipale distinguant les chemins praticables, les chemins partiellement fermés pouvant être réouverts ainsi que les chemins disparus soit un total de 38 684 m de chemins ruraux. Un prochain bulletin municipal sera consacré aux chemins ruraux. Le 8 février réunion de travail avec les services du cadastre à Tournon.

- **Chauffage salle Toinou :**

Pour réduire la consommation électrique et responsabiliser les utilisateurs de la salle Toinou, un monnayeur à pièces pour la production du chauffage a été installé (2 € pour 2 heures de chauffage)

- **Contrat de rivière : DOUX MIALAN / qualité des eaux du DUZON :**

La convention de partenariat nommée « Entente Doux Mialan » a été renouvelée en 2014 par 5 Communautés de communes (Val'Eyrieux, Pays de Lamastre, Pays de Saint Félicien, Rhône Crussol et Hermitage Tournonais). L'entente s'est engagée dans plusieurs thématiques depuis 2006.

Les élus des communes du plateau se sont réunis à Alboussière le 16 novembre afin d'établir pour les années à venir le programme d'actions du Duzon centré sur :

- ✓ L'amélioration de la qualité de l'eau.
- ✓ L'équilibre quantitatif de la ressource en eau.
- ✓ La prévention et la gestion du niveau inondation.
- ✓ La prévention et la restauration des zones humides.
- ✓ La consommation et le suivi du contrat.

Les fiches actions de la commune de CHAMPIS ont été transmises. Solange Bergeron, Alain Ladreyt, Gilbert Dejours participent aux travaux.

- **Label village internet :**

La commune est inscrite au label 2016 national des Territoires Villes et Villages Internet. L'attribution des labels aura lieu à Paris le 18 février 2016.

- **Accueil des migrants : le collectif « Réfugiés du plateau » :**

En cours de constitution, ce collectif qui serait une antenne du Secours Populaire organise le 12 février à Alboussière la projection d'un film qui sera présenté par la CIMADE.

- **Tourisme :**

Rapporteur : Françoise Barbazanges

Transformation de l'Office de Tourisme Rhône Crussol – Le 27 janvier il a été présenté à la commission tourisme de la Communauté de communes la nouvelle structure de l'Office de Tourisme qui deviendrait un E.P.I.C. (Etablissement Public Industriel et Commercial) – Cette modification sera soumise au vote du conseil communautaire le 23 février.

Restructuration de l'accueil du site de Crussol : Elle se poursuit avec pour l'avenir : la mise en place du numérique, de panneaux d'interprétation, de produits locaux à la vente ... En 2015 elle a permis de doubler le chiffre d'affaires. Traduction des supports de communication en 4 langues. Les ânes (Cie des Anes de Crussol) sont de retour sur le site et , fait nouveau, les pelouses sèches seront entretenues par des moutons

Fête de la Randonnée – La 21^{ème} Fête de la Randonnée aura lieu cette année sur Champis le dimanche 22 mai - 3 circuits : 11, 15 et 24 kms - Première réunion en mairie le 3 février à 18 heures

Manifestation Voie Bleue /Viarhônga du 24 avril 2016 – 2^{ème} édition pour cette manifestation qui est conduite par la CCRC. Elle se déroulera sur St-Georges-les-Bains. Comme en 2015 il est fait appel aux communes du plateau et à Toulaud pour leur participation à cette journée dans les mêmes conditions que l'année dernière. C'est Françoise Barbazanges qui assistera aux réunions de préparation. Première réunion à la Communauté de communes le 1^{er} février à 18 heures

Le Tour des Crêtes : 58 kms – 4 jours de randonnée sur le plateau et 3 nuitées – le circuit est en cours de validation – A terme il sera relié à la Voie Bleue – Il pourrait être labellisé GR de Pays en 2018/2019 – Prochaine réunion du groupe de travail : lundi 8 février à 14 heures à la CCRC

VTT – 17 circuits/ minimum 100 kms au départ d’Alboussière, de Saint-Péray et de Toulaud

Projet de sentier oeno-touristique pour établir un lien entre le vignoble et la CCRC – Ce sentier viticole partirait de Crussol pour filer sur St-Péray, Cornas et Châteaubourg. Il continuerait sur d’autres communes pour aboutir à Mercuroi dans la Drôme. Il pourrait voir le jour en 2017 –

Il est rappelé que l’Office de Tourisme Rhône Crussol a obtenu en juillet 2015 la certification « qualité tourisme » et le label « accueil vélo » ; la Communauté de communes a reçu celui de « base VTT »

- **Le brûlage :**



Le brûlage à l’air libre est interdit...

Sources d’émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l’air libre a des effets sanitaires et environnementaux importants.

Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l’air...

- cause 42 000 décès prématurés par an,
- réduit de 5 à 7 mois l’espérance de vie,
- est à l’origine de maladies ou d’insuffisances respiratoires.

... Des solutions plus respectueuses de la santé et de l’environnement existent pour vos déchets verts

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d’importantes quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin.

Quelques exemples d’alternatives :



La collecte au porte à porte

Certaines collectivités organisent des collectes de déchets verts.

La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l’environnement.

La région Rhône-Alpes dispose d’un parc particulièrement fourni avec 445 installations à la disposition du public harmonieusement réparties sur la région.

Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires...

Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l’achat d’un composteur.

Le broyage des végétaux

Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l’humidité du sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d’autres végétaux.

Certaines collectivités proposent des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage peuvent être aménagées par la collectivité.



Le brûlage à l'air libre est interdit

> Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

> Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes...

> Qui doit respecter cette interdiction

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Quelques chiffres...



Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...*

... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (18 400 km pour une essence)

... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul



... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la coiffeurerie située à 20 km

*Source : Air Rhône-Alpes - 2012

En région Rhône-Alpes, **près de 18 %** de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchets verts est en effet préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes
Service Ressources Energie Milieux et Prévention des Pollutions,
Unité Air Energie
69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00

Credit photos :
Chambéry métropole,
Colin Laurent pour Chambéry métropole

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

Le brûlage à l'air libre

Une pratique polluante



PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES

Prochaine séance du conseil municipal :
Le vendredi 26 février 2016 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 30

La Secrétaire de Séance
Madame Nathalie LE MOULT

Les Membres du Conseil Municipal